Composante du produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010

par Marta Burczycka et Adam Cotter

Diffusé le 27 juin 2011

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note

Les données sur les admissions annuelles dans les refuges font l'objet d'une révision en raison de la déclaration incorrecte d'un répondant de l'enquête. Les données révisées seront diffusées lorsqu'elles seront disponibles.

Statistique Canada
Juristat

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2011

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p} provisoire
^{r} révisé
^{x} confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E} à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010 : faits saillants

- En 2010, 593 refuges pour femmes violentées étaient exploités au Canada, soit 24 de plus qu'en 2008, le dernier exercice pour lequel des données à ce sujet ont été recueillies. Une forte augmentation a été observée dans le nombre d'établissements de deuxième étape (en hausse de 11 % ou 11 refuges) et de maison d'hébergement (en hausse de 8 % ou 22 établissements).

- Le nombre de lits offerts à la clientèle des refuges a également augmenté. Le 15 avril 2010, 11 461 lits étaient offerts dans les refuges au Canada, soit 7 % de plus que deux ans auparavant.

- Entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010, les refuges au Canada ont enregistré plus de 64 500 admissions de femmes, une hausse de 5 % par rapport à 2007-2008. Près du tiers (31 %) de ces femmes y avaient séjourné auparavant, en hausse par rapport au quart (25 %) enregistré en 2007-2008.

- Parmi les femmes qui résidaient dans les maisons d'hébergement et autres refuges le 15 avril 2010, la violence figurait parmi les raisons les plus courantes (71 %) des admissions. Parmi les femmes violentées, la plupart (67 %) cherchaient à se mettre à l'abri de leur partenaire actuel et la plupart (60 %) n'avaient pas signalé la violence à la police.

- Les responsables du quart (25 %) des refuges ont indiqué offrir des services à des Autochtones vivant dans une réserve, tandis que 64 % ont indiqué offrir des services adaptés aux besoins d'une clientèle autochtone.

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010

par Marta Burczycka et Adam Cotter

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada continuent de mettre sur pied un éventail d'initiatives stratégiques axées sur la lutte contre la violence familiale et la violence conjugale (ministère de la Justice Canada, 2011). Parmi les initiatives d'aide aux victimes de violence, celles qui mettent l'accent sur le refuge et le logement sont particulièrement importantes. Selon une récente étude, les refuges d'urgence et l'aide au logement qui s'y rattache comptent parmi les types de services aux victimes au Canada les plus souvent utilisés (Sauvé 2009).

À partir des données tirées de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) de 2010, le présent article de *Juristat* analyse l'information sur les établissements d'hébergement au Canada, en particulier ceux qui offrent un refuge aux femmes violentées. On y présente des renseignements sur les différents types d'établissements, le nombre d'admissions annuelles, les raisons pour lesquelles les femmes se tournent vers un refuge et la variété des services offerts à la clientèle. En outre, on y examine l'utilisation des refuges qui offrent des services adaptés aux différences culturelles des Autochtones y compris les Autochtones qui vivent dans les réserves ou dans l'un des territoires.

Les renseignements présentés dans cet article se rapportent à deux périodes distinctes. Tout d'abord, les données relatives aux caractéristiques des établissements, au nombre d'admissions annuelles et aux types de services offerts ainsi que les données financières ont été recueillies en 2010 et sont fondées sur la période de 12 mois qui a précédé l'enquête[1]. Ensuite, des renseignements ont été recueillis sur les femmes hébergées dans les refuges le « jour de l'instantané » même, à savoir le 15 avril 2010.

Le nombre de refuges pour femmes violentées augmente au cours des dernières années

Le 15 avril 2010, 593 refuges pour femmes violentées étaient exploités au Canada (tableau 1). Il s'agissait d'une augmentation de 24 refuges depuis 2008 (en hausse de 4 %), soit l'année la plus récente au cours de laquelle l'enquête a été menée, et de 40 refuges depuis 2006 (en hausse de 7 %).

Depuis 2008, le nombre de refuges exploités a augmenté ou est demeuré stable dans l'ensemble des provinces et des territoires pour lesquels des données sont disponibles. Les hausses les plus marquées ont été enregistrées en Nouvelle-Écosse, qui a enregistré une augmentation de 2 établissements depuis 2008 (en hausse de 13 %).

Le nombre de maisons d'hébergement et d'établissements de deuxième étape progresse plus rapidement que d'autres types de refuges

Au Canada, plusieurs types de refuges sont à la disposition des femmes qui veulent échapper à une situation de violence (encadré 1). Alors que le nombre global de refuges au Canada progresse, la croissance parmi les différents types de refuges est variable. Avec 22 refuges de plus en 2010 qu'en 2008, les maisons d'hébergement ont enregistré la plus forte hausse et demeurent le type le plus courant de refuge pour femmes violentées en 2010 (graphique 1). D'autres augmentations ont été observées en 2010 pour ce qui est du nombre d'établissements de deuxième étape (une hausse de 11 refuges ou 11 %) et du nombre de centres d'urgence pour femmes (en hausse de 6 refuges ou 9 %).

Graphique 1
Nombre de refuges selon le type d'établissement, Canada, 2006, 2008 et 2010

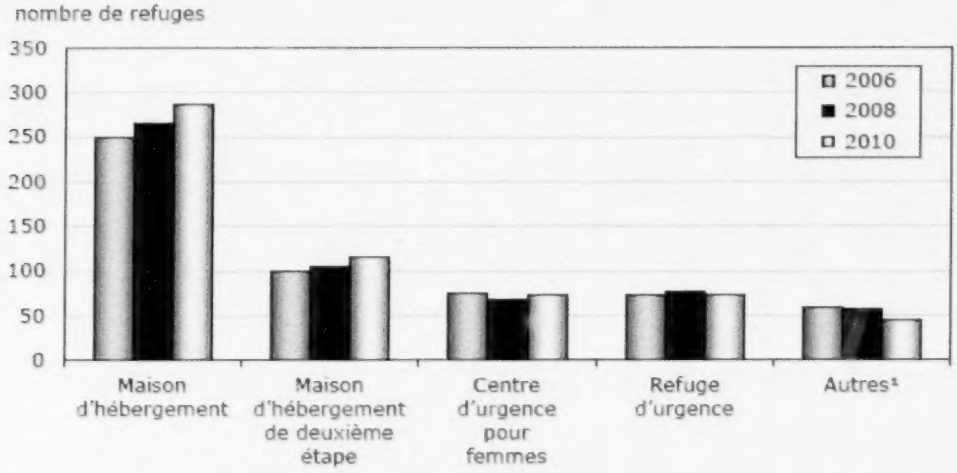

1. « Autres » comprend tous les autres établissements non classés ailleurs, comme les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta), les logements provisoires (Manitoba) et les autres types de refuges d'urgence.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Encadré 1
Types d'établissements d'hébergement pour les femmes violentées

Aux fins de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on utilise le terme « refuge » dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées. En outre, on a élaboré les catégories génériques suivantes pour mieux définir les divers types de refuges. On a demandé aux répondants à l'EMH de se reporter à ces définitions pour choisir le type d'établissement qui **décrivait le mieux** leur refuge.

Maison d'hébergement ou refuge : Établissement offrant un hébergement de courte durée ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfants. Ce type de refuge peut également être appelé une maison d'hébergement de première étape.

Maison d'hébergement de deuxième étape : Établissement offrant un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.

Centre ou refuge d'urgence pour femmes : Établissement de dépannage de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.

Refuge d'urgence : Établissement offrant un hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour une grande diversité de groupes, pas seulement pour les femmes violentées. Certains refuges peuvent accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex., expulsion pour non-paiement du loyer).

Réseau de maisons d'hébergement : Réseau de maisons privées dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. Il s'agit d'un hébergement auxiliaire d'urgence de très courte durée (1 à 3 jours) pour les femmes.

Autre : Tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées, avec ou sans enfants, qui ne sont pas classés ailleurs. Cette catégorie comprend les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, les centres de ressources familiales en Ontario et d'autres types de refuges d'urgence, tels que les YWCA. À noter qu'il se peut que ces services ne soient pas réservés uniquement aux femmes violentées.

Les types de refuges qui ont augmenté en nombre au cours de la dernière décennie tendent à moins dépendre du financement provincial ou territorial. Bien que tous les refuges reçoivent un certain financement des gouvernements provinciaux et territoriaux, la proportion du revenu provenant de ces sources varie selon le type de refuge. Par exemple, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont à l'origine de 81 % du financement des maisons d'hébergement. Par comparaison, les centres d'urgence pour femmes (71 %), les refuges d'urgence (62 %) et les maisons d'hébergement de deuxième étape (37 %) reçoivent une proportion moindre de leur financement des provinces et des territoires. En revanche, une plus grande part des revenus de ces types de refuges proviennent des administrations municipales, des dons de bienfaisance et des frais d'utilisation.

Le nombre de lits croît à mesure que les refuges de grande capacité se multiplient

Le nombre de refuges au Canada s'est accru au cours des dernières années, et il en va de même pour le nombre de lits offerts à la clientèle. En 2010, le nombre total de lits offerts s'établissait à 11 461 (tableau 2)[2]. Cela représentait 757 lits ou 7 % de plus que deux ans auparavant et 936 lits ou 9 % de plus qu'en 2006. Cette croissance du nombre de lits s'explique par la multiplication des établissements de grande capacité qui offrent un nombre moyen plus élevé de lits. Par exemple, les établissements de deuxième étape comptent en moyenne 22 lits chacun, tandis que les maisons d'hébergement en comptent 15 chacune.

Le 15 avril 2010, la majorité des lits offerts dans les refuges pour femmes étaient occupés. Dans les établissements qui admettent exclusivement des femmes, près des trois quarts (74 %) des lits subventionnés ou autorisés étaient occupés (encadré 2), proportion qui variait peu entre les maisons d'hébergement, les centres d'urgence pour femmes et les maisons d'hébergement de deuxième étape.

Encadré 2
Mesure de l'occupation des refuges

La capacité d'accueil dans les refuges peut se mesurer au moyen du concept des lits. Les établissements qui déclarent des données à l'EMH fournissent le compte des lits subventionnés ou autorisés qu'ils offrent à la clientèle (que les lits soient actuellement attribués ou pas). On demande aux répondants d'exclure les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, tels que les lits pliants ou les divans. Il se peut donc que le nombre total de lits offerts qui est présenté ici soit inférieur au nombre total de lits que les refuges sont disposés à fournir à la clientèle, s'ils choisissent d'offrir des lits non subventionnés ou non autorisés.

En 2010, les taux d'occupation des refuges pour femmes seulement variaient quelque peu au pays. Parmi les provinces, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador que le taux d'occupation des refuges était le plus élevé (93 %) et au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse qu'il était le plus bas (55 %). Parmi les territoires, les Territoires du Nord-Ouest (91 %) et le Nunavut (99 %) ont enregistré des taux d'occupation élevés, alors que le Yukon (28 %) présentait un taux relativement bas.

Tableau explicatif 1
Nombre de lits, de femmes et d'enfants résidents et taux d'occupation des refuges pour femmes seulement, provinces et territoires, Canada, le 15 avril 2010

Provinces et territoires	Établissements pour femmes seulement	Lits	Femmes et enfants résidents[1]	Taux d'occupation
		nombre		pourcentage
Terre-Neuve et-Labrador	13	161	150	93
Île du-Prince-Édouard	4	54	37	69
Nouvelle-Écosse	18	304	168	55
Nouveau-Brunswick	22	294	163	55
Québec	120	1 844	1 388	75
Ontario	157	3 581	3 085	86
Manitoba	26	539	296	55
Saskatchewan	25	480	359	75
Alberta	43	1 134	702	62
Colombie-Britannique	101	1 370	869	63
Yukon	5	67	19	28
Territoires du Nord-Ouest	6	64	58	91
Nunavut	6	69	68	99
Canada	**546**	**9 961**	**7 362**	**74**

1. Afin de présenter le taux d'occupation de manière précise, la présence d'enfants résidents est utilisée dans le calcul.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Les admissions globales demeurent stables en 2009-2010

Les admissions annuelles dans les refuges sont demeurées stables en 2009-2010, conformément à la tendance observée au cours des dernières années. Entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010, les refuges au Canada ont enregistré quelque 64 500 admissions de femmes (tableau 3), représentant un taux de 452 admissions pour 100 000 femmes[3]. Le taux d'admissions était en hausse de 2 % par rapport à 2007-2008.

Le taux d'admissions tend à être plus élevé dans les territoires et les provinces de l'Ouest que dans la partie est du Canada. Au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les taux d'admissions en 2009-2010 étaient de six à huit fois supérieurs à celui observé au Manitoba, la province ayant affiché le taux le plus élevé (670 admissions pour 100 000 femmes). Parmi les provinces, le taux d'admissions le plus faible a été observé à Terre-Neuve-et-Labrador (260 admissions pour 100 000 femmes). Comme les taux d'admissions peuvent varier selon la capacité d'accueil du refuge, il se peut que les différences entre les provinces soient influencées par le nombre de refuges de grande capacité qui y sont exploités.

En plus des renseignements sur les admissions annuelles, on a demandé aux responsables des refuges de fournir le compte des femmes qui résidaient à leur établissement le 15 avril 2010. Au total, 4 645 femmes étaient hébergées ce jour-là dans les refuges au Canada (tableau 4). La majorité d'entre elles restaient dans des maisons d'hébergement (36 %), des refuges d'urgence (21 %), des maisons d'hébergement de deuxième étape (20 %) et des centres d'urgence pour femmes (15 %). Le 7 % restant des femmes résidaient dans d'autres types de refuges, tels que des centres de ressources familiales et des logements provisoires.

Encadré 3
Admissions d'hommes

Dans le cadre de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) on recueille une quantité limitée de données sur l'admission d'adultes de sexe masculin dans les refuges. Parmi les 593 refuges offrant des services aux femmes violentées en 2009-2010, 47 ou 8 % (habituellement des refuges d'urgence ou des réseaux de maisons d'hébergement) ont également admis des hommes. Parmi les hommes ayant été admis en 2009-2010, 3 % l'ont été en raison de violence conjugale, et 4 % cherchaient refuge à cause d'un autre type de violence. Les renseignements fournis par les refuges révèlent que certaines de ces situations mettaient en cause des hommes âgés ou handicapés qui étaient victimes de mauvais traitements infligés par un fournisseur de soins ou un membre de la famille. Des renseignements sur les autres raisons d'admission ne sont pas disponibles dans le cadre de l'EMH.

Encadré 4
Admissions d'enfants

La plupart des refuges au Canada admettent les mères accompagnées de leurs enfants. Le 15 avril 2010, près des trois quarts (74 %) des femmes ayant des responsabilités parentales admises dans un refuge étaient accompagnées de leurs enfants. En moyenne, ces femmes ont été admises accompagnées de deux enfants. La plupart des 3 611 enfants admis dans les refuges le jour de l'instantané s'y trouvaient parce que leur mère ou eux-mêmes avaient subi de la violence (85 %).

Plusieurs refuges offrent des services adaptés aux enfants. Parmi les services destinés aux enfants, les services récréatifs étaient le plus souvent fournis, étant offerts par environ les trois quarts des refuges.

Tableau explicatif 2
Services offerts aux enfants résidant dans les refuges pour femmes violentées, Canada, 2010

Type de service	**pourcentage**
Espaces récréatifs extérieurs	78
Espaces récréatifs intérieurs	75
Counseling individuel	65
Programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (p. ex. thérapie par le jeu)	54
Counseling collectif	51
Services adaptés aux différences culturelles pour enfants de minorités ethnoculturelles ou visibles	48
Services adaptés aux différences culturelles pour enfants autochtones	48
Gardiennage	47
Protection de l'enfance et services à la famille	22
Enseignement scolaire ou tutorat	18
Visites supervisées pour le parent non résident	8
Placement temporaire d'enfants sans parents	2
Autre[1]	15

1. À titre d'exemple des autres services, mentionnons les programmes de déjeunés, le transport entre le refuge et l'école, et d'autres services.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

C'est au Manitoba que le taux des réadmissions dans les refuges est le plus élevé

Parmi les femmes résidant dans les établissements d'hébergement le 15 avril 2010, bon nombre y avaient cherché refuge plus d'une fois auparavant (tableau 5). Près du tiers (31 %) des femmes y avaient séjourné au moins une fois auparavant, en hausse par rapport au taux de 25 % enregistré le jour de l'instantané de 2008. Les centres d'urgence pour femmes ont fait état des proportions les plus élevées de clientes réitérantes (43 %), suivis des refuges d'urgence (36 %), des maisons d'hébergement (33 %) et des maisons d'hébergement de deuxième étape (27 %).

Parmi les provinces, c'est au Manitoba que les refuges ont déclaré la plus grande proportion de réadmissions le jour de l'instantané. Près des deux tiers (64 %) des femmes résidant dans les refuges du Manitoba étaient des clientes réitérantes, représentant plus du double de la proportion correspondante pour l'ensemble du Canada (31 %) (graphique 2). Les plus faibles proportions de réadmissions ont été enregistrées en Ontario (20 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (24 %).

Graphique 2
Les réadmissions dans les refuges, selon la province et le territoire, le 15 avril 2010

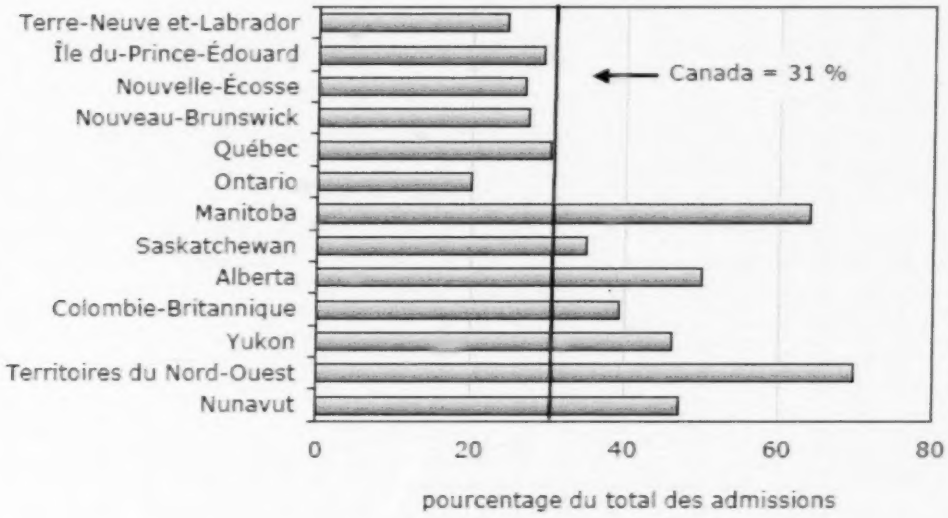

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Le manque de place est la raison la plus courante pour laquelle des femmes se voient refuser l'hébergement

En plus du compte des admissions et des réadmissions, on a demandé aux responsables des refuges d'indiquer combien de femmes se sont vu refuser l'hébergement dans leur établissement le 15 avril 2010. Au total, 426 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans les établissements ce jour-là.

À l'instar des années précédentes, la raison la plus courante pour refuser l'admission à une cliente était le fait que le refuge était plein, ce qui expliquait la moitié (50 %) des raisons. La présence de problèmes de santé mentale et la consommation de drogues et/ou d'alcool étaient d'autres raisons fréquemment mentionnées pour refuser l'admission, avec respectivement 10 % et 8 %.

La plupart des femmes cherchent refuge en raison de la violence ou d'un problème de logement

La plupart, mais pas la totalité, des femmes qui résidaient dans les refuges le 15 avril 2010 y étaient pour des raisons de violence[4]. Parmi les 4 645 femmes présentes dans les refuges le jour de l'instantané, 71 % ont déclaré qu'une situation de violence les avait poussées à trouver refuge. La majorité des femmes se sont dites victimes de violence psychologique (66 %) et de violence physique (53 %), tandis que des proportions relativement importantes ont fait état de menaces (40 %), d'exploitation financière (39 %), de harcèlement (28 %) et de violence sexuelle (25 %) (tableau 6)[5]. En plus de leur protection personnelle, le désir d'éviter que leurs enfants ne souffrent ou ne soient témoins de la violence était un important facteur ayant motivé les femmes à chercher refuge. Par exemple, près du quart (24 %) des femmes violentées dans les refuges ont déclaré que la protection de leurs enfants contre la violence psychologique était l'une des raisons de leur admission.

Parmi les autres raisons qui ont motivé les femmes à faire appel aux refuges, il y avait l'incapacité de trouver un logement à prix abordable (30 %), les problèmes de santé mentale (23 %) ainsi que les problèmes de toxicomanie (19 %). En moyenne, chaque femme a déclaré cinq raisons différentes de s'adresser à un refuge.

Le jour de l'instantané, les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement de deuxième étape et les centres d'urgence pour femmes ont déclaré les plus fortes proportions de femmes y séjournant pour des raisons de violence (graphique 3). En revanche, les refuges d'urgence et les autres types de refuges (p. ex., les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales de l'Ontario) ont fait état de proportions plus élevées de femmes qui y résidaient pour des raisons autres que la violence.

Graphique 3
Femmes résidant dans certains types de refuges pour des raisons de violence, Canada, le 15 avril 2010

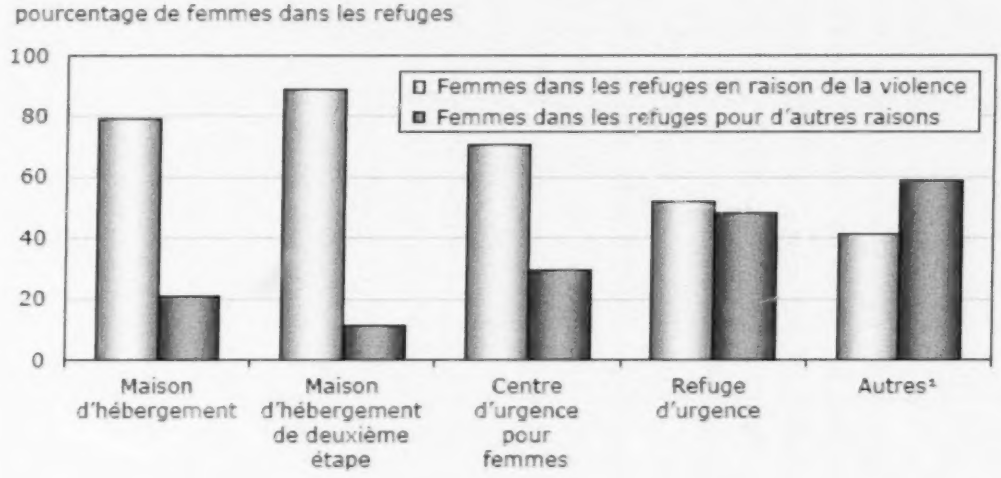

1. Comprend tous les autres établissements non classés ailleurs, tels que les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta), les logements provisoires (Manitoba) et les autres types de refuges d'urgence.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

La violence aux mains du conjoint actuel est fréquente chez les femmes hébergées dans les refuges

Parmi les femmes violentées, celles qui l'étaient par leur conjoint ou conjoint de fait actuel demeuraient les résidentes les plus fréquentes des refuges (graphique 4). Parmi les femmes ayant indiqué que la violence était l'une des raisons les ayant motivées à chercher refuge, la plupart ont déclaré que leur agresseur était leur conjoint de fait (42 %) ou conjoint (25 %) actuel. Les ex-conjoints de fait ou ex-conjoints étaient moins souvent mentionnés en tant qu'agresseurs (respectivement 8 % et 6 %). Le reste des femmes violentées (19 %) ont fait état d'autres liens avec leur agresseur (p. ex., un petit ami, un fournisseur de soins, ou un membre de la famille autre que le conjoint).

Graphique 4
Lien entre la femme et l'agresseur chez les femmes résidant dans les refuges, Canada, le 15 avril 2010

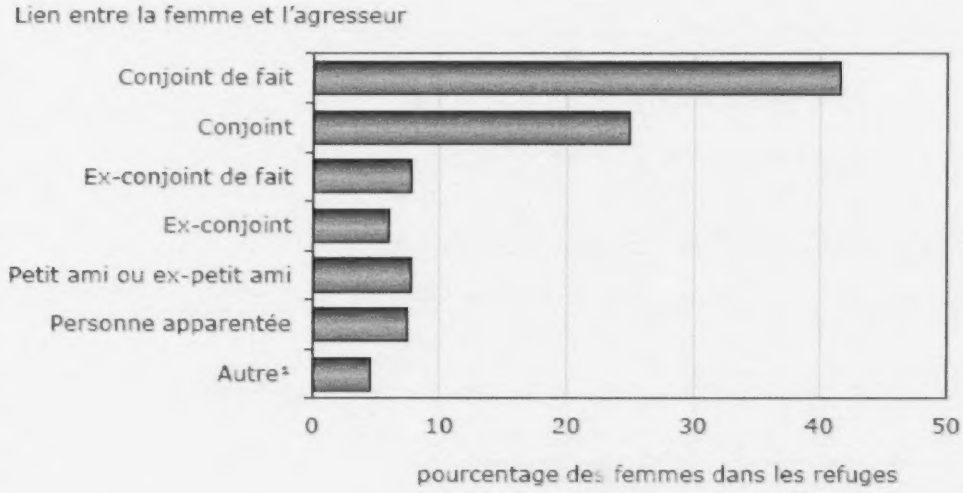

1. Comprend un fournisseur de soins, un ami ou une connaissance, un symbole d'autorité et d'autres liens non indiqués.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Dans la plupart des régions du pays, les taux de femmes voulant fuir un conjoint ou un conjoint de fait (actuel ou ancien) étaient près du taux national (25 femmes pour 100 000 femmes mariées, vivant en union de fait, séparées ou divorcées) (tableau 7). Faisaient exception à cette règle les territoires, plus précisément le Nunavut où les taux étaient beaucoup plus élevés.

Le taux le plus élevé de femmes hébergées dans les refuges pour des raisons de violence était observé parmi celles de 25 à 34 ans (graphique 5). Après l'âge de 34 ans, la présence de femmes violentées dans les refuges diminuait de façon constante avec l'âge. Cette répartition reflète les taux de violence conjugale autodéclarée au Canada, qui tendent à être les plus élevés chez les personnes de 25 à 34 ans et à baisser à mesure que les gens prennent de l'âge (Brennan, 2011).

Graphique 5
Femmes violentées résidant dans les refuges, selon le groupe d'âge, Canada, le 15 avril 2010

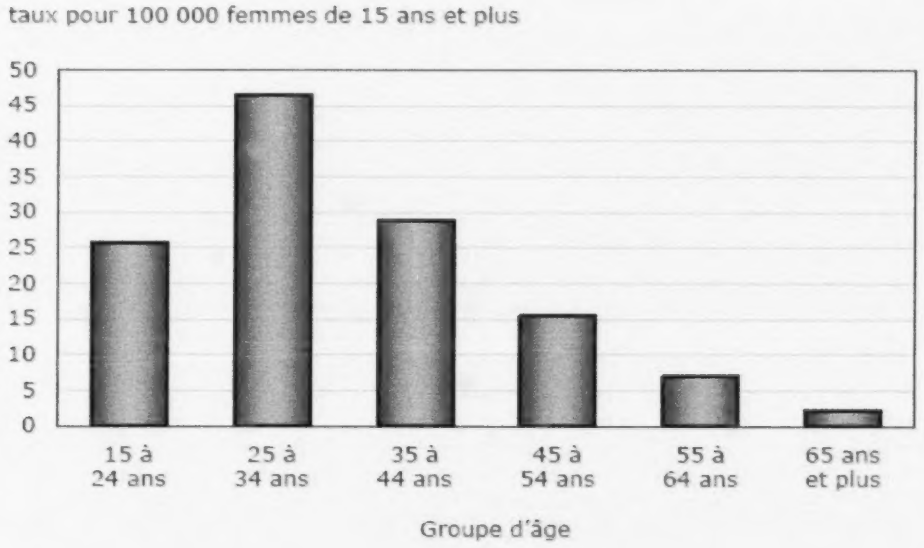

Note : Les taux sont fondés sur les estimations du 1er juillet de la population de femmes de 15 ans et plus. Il se peut que différentes méthodes de calcul des taux aient été utilisées par le passé. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence dans l'établissement de comparaisons avec les rapports précédents.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Peu de femmes hébergées dans les refuges signalent la violence à la police

Les répondants ont déclaré que, pour la plupart des femmes violentées (6 sur 10) résidant dans les refuges le 15 avril 2010, l'affaire à l'origine de leur admission n'a pas été signalée à la police. Toujours selon les répondants, 27 % des affaires ayant amené les femmes aux refuges ont donné lieu au dépôt d'accusations officielles, tandis que 26 % ont mené à l'imposition d'une ordonnance d'interdiction ou d'une mesure semblable à l'endroit de l'agresseur.

Les types de services offerts dans les refuges ne changent guère en 2010

La durée du séjour possible ainsi que les types de services offerts à la clientèle peuvent différer selon le type de refuge. Bien qu'un vaste éventail de services soit habituellement offert dans la plupart des refuges, ils peuvent varier quelque peu, particulièrement si l'on compare les refuges offrant des séjours à court terme (de moins d'une semaine) à ceux qui permettent des séjours de plus longue durée (d'un mois ou plus) (tableau 8). À titre d'exemple, le counseling individuel de longue durée est plus souvent offert dans les établissements de deuxième étape (offert dans 57 % des établissements) que dans les refuges d'urgence (offert dans 30 % des établissements).

La gamme des services offerts par les mêmes refuges n'a guère changé au fil du temps. En 2010, la disponibilité en ce qui concerne les types de services les plus courants, en particulier la planification de la sécurité ou de la protection et la défense des droits des femmes (chacun offert dans 92 % des refuges) n'a pas changé. Dans le même ordre d'idées, on n'a observé aucun changement pour ce qui est de la disponibilité des types de services moins courants (p. ex., la formation professionnelle et le counseling familial, offerts dans 30 % et 20 % des établissements, respectivement).

Refuges offrant des services aux Autochtones

La question de la victimisation chez la population autochtone du Canada a fait l'objet de nombreuses récentes études (Perreault 2011; Scrim 2010). Selon un récent rapport, les femmes autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles que leurs homologues non autochtones de déclarer être victimes de violence conjugale (Brennan 2011).

Bien que l'EMH ne permette pas de recueillir des renseignements sur l'identité autochtone des femmes hébergées dans les refuges, on demande aux répondants à cette enquête d'indiquer si leur établissement est situé ou pas dans une réserve, si leur établissement offre des services à une population vivant dans une réserve, et si leur établissement offre ou pas des services adaptés aux besoins d'une clientèle autochtone.

Le 15 avril 2010, la plus grande proportion de refuges situés dans une réserve étaient des refuges d'urgence (26 %), suivis des maisons d'hébergement et des centres d'urgence pour femmes (23 % chacun). Au total, 39 refuges ayant admis des femmes violentées étaient situés dans des réserves de six provinces : la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Parmi ces provinces, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse présentaient la proportion la plus élevée de refuges exploités dans des réserves (respectivement 18 % et 17 %).

De nombreux refuges situés hors réserve ont déclaré offrir des services à une population vivant dans une réserve le jour de l'instantané. À l'échelle du Canada, 146 ou 25 % des refuges avaient une clientèle vivant dans une réserve. Plus précisément, environ le cinquième (20 %) de toutes les maisons d'hébergement ont dit offrir des services à des clients vivant dans une réserve, tandis que le tiers (32 %) de tous les refuges d'urgence (refuges d'urgence et centres d'urgence pour femmes) ont déclaré offrir des services à cette population. Parmi les provinces, le Manitoba affichait la plus grande proportion de refuges qui disaient desservir des réserves (48 %), alors que l'Île-du-Prince-Édouard n'en comptait pas. Par ailleurs, ces deux provinces avaient respectivement les proportions la plus élevée et la plus faible de personnes s'étant identifiées comme Autochtones (Bisson et autres, 2010).

Les maisons d'hébergement et les autres refuges offrent parfois des services qui reconnaissent les besoins distincts des femmes autochtones et qui y répondent. À titre d'exemple de services adaptés aux besoins des femmes autochtones, mentionnons ceux qui sont axés sur des pratiques de guérison traditionnelle et de médiation, ou encore la présence de conseillères ayant des connaissances des langues et des coutumes autochtones. Parmi les refuges qui ont dit offrir des services à une population autochtone vivant dans une réserve, 79 % ont indiqué qu'ils offraient des services adaptés aux différences culturelles. Parmi les refuges qui n'ont pas déclaré desservir une réserve, 59 % offraient des services adaptés à la différence culturelle de la clientèle autochtone.

Résumé

Le nombre de refuges pour femmes violentées a continué d'augmenter au cours des dernières années, ce qui a entraîné une hausse du nombre de lits offerts. Bien que les maisons d'hébergement continuent d'être le type de refuges offrant des services aux femmes violentées le plus courant, le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape et de centres d'urgence pour femmes a aussi augmenté.

En 2009-2010, les refuges au Canada ont enregistré quelque 64 500 admissions de femmes, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. La violence demeurait la principale raison qui motivait les femmes à chercher refuge, quoique l'absence de logement et d'autres raisons aient également été mentionnées assez souvent. Parmi les femmes hébergées dans les refuges pour des raisons de violence, la majorité ont été victimisées par leur conjoint de fait ou conjoint actuel, et la plupart n'avaient pas signalé l'affaire à la police.

Source des données et méthodes

L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) a été élaborée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les associations de maisons d'hébergement. Depuis 1993, cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les caractéristiques de tous les services d'hébergement offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 mois d'activité précédents. En outre, l'EMH permet de recueillir des données sur certaines caractéristiques des femmes résidant dans ces refuges un jour d'instantané donné.

Font partie du champ de l'enquête les refuges qui offrent des services à une population plus vaste que les femmes violentées, tels que les refuges qui admettent tant les hommes que les femmes et les refuges qui admettent des clients pour des raisons autres que la violence. Sont exclus de l'EMH les établissements dont les services s'adressent exclusivement aux hommes et les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. La portée de l'EMH se limite aux établissements qui sont en contact avec Statistique Canada par l'entremise de consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations des maisons d'hébergement et d'autres directions.

Parmi les 593 établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées et à leurs enfants, 518 ont retourné leur questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 87 %. Nous avons utilisé une procédure d'imputation pour estimer les données manquantes des répondants qui n'ont pas fourni leurs renseignements au moyen du questionnaire et des répondants qui n'ont pas répondu à quelques-unes des questions clés de leur questionnaire d'enquête.

Références

BISSON, Andrew, Carrie HALL, Shirley LI et Ida TRACHTENBERG. 2010. *Un aperçu des statistiques sur les Autochtones*, produit n° 89-645-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 30 mars 2010).

BRENNAN, Shannon. 2011. *La violence conjugale autodéclarée 2009, produit* n° 85-224-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « La violence familiale au Canada : un profil statistique », (site consulté le 18 février 2011).

BRENNAN, Shannon. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, mai 2011, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 17 mai 2010).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2011. « Évaluation de la stratégie fédérale d'aide aux victimes : rapport final » Ottawa, Ontario, (site consulté le 18 février 2011).

PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 4, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 30 mars 2010).

SAUVÉ, Julie. 2009. « Les services aux victimes au Canada, 2007-2008 », *Juristat*, vol. 29, n° 4, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 18 février 2011).

SCRIM, Katie. 2010. « La victimisation autochtone au Canada : sommaire de la littérature », *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*, n° 3, (site consulté le 18 février 2011).

Notes

1. On a demandé aux responsables des refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1er avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile, ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, 82 % des refuges répondant à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

2. Les taux d'admissions sont calculés en fonction des estimations du 1er juillet de la population de femmes âgées de 15 ans et plus. Les taux d'admissions pour celles qui ont déclaré avoir subi de la violence conjugale sont calculés en fonction des estimations du 1er juillet de la population de femmes de 15 ans et plus qui sont mariées, qui vivent en union de fait ou qui sont séparées ou divorcées. Il se peut que différentes méthodes de calcul des taux aient été utilisées par le passé. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence dans l'établissement de comparaisons avec les rapports précédents.

3. La violence était à l'origine d'environ 7 admissions sur 10. De plus, le nombre total d'admissions de femmes comprend les femmes qui ont peut-être été admises plus d'une fois. Chaque séjour dans un refuge est compté comme une admission distincte. Les établissements n'ont pas tous déclaré des données d'admissions correspondant à un exercice financier à l'Enquête sur les maisons d'hébergement. L'EMH sert à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement offerts aux femmes violentées. Bien qu'une minorité des établissements répondant à l'EMH offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent article est axé sur les clientes des refuges. Pour de plus amples renseignements sur les refuges admettant les hommes, prière de se reporter à l'encadré 3, « Admissions d'hommes ». Par ailleurs, de nombreux refuges admettent les femmes accompagnées de leurs enfants. Pour de plus amples renseignements sur l'admission d'enfants, voir l'encadré 4, « Admissions d'enfants ».

4. Bien que l'EMH serve à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement offerts aux femmes violentées, les refuges qui déclarent des données à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

5. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. On a demandé aux répondants d'indiquer toutes les raisons qui s'appliquaient à l'admission de chaque femme. Par conséquent, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Nombre de refuges, de lits et d'admissions de femmes, provinces et territoires, Canada, 2010

	Refuges		Lits		Admissions[1]		
Provinces et territoires	**nombre, le 15 avril 2010**	**variation en pourcentage du 16 avril 2008 au 15 avril 2010**	**nombre, le 15 avril 2010**	**variation en pourcentage du 16 avril 2008 au 15 avril 2010**	**nombre, exercice financier 2009-2010**	**taux, exercice financier 2009-2010[2]**	**variation du taux en pourcentage de 2007-2008 à 2009-2010**
Terre-Neuve-et-Labrador	16	7	194	8	578	260	-19
Île-du-Prince-Édouard	4	...	54	...	187	307	...
Nouvelle-Écosse	18	13	304	41	1 391	336	85
Nouveau-Brunswick	23	5	324	6	1 117	343	-18
Québec	126	0	1 968	10	15 962	477	14
Ontario	171	7	4 081	1	19 080	344	-2
Manitoba	29	0	894	29	3 359	670	-2
Saskatchewan	26	8	546	19	2 349	555	18
Alberta	50	0	1 304	1	8 289	561	-2
Colombie-Britannique	111	1	1 586	1	10 343	541	-16
Yukon	6	...	70	...	533	3 897	...
Territoires du Nord-Ouest	6	...	64	...	919	5 653	...
Nunavut	7	...	72	...	418	4 004	...
Canada	**593**	**4**	**11 461**	**7**	**64 525**	**452**	**2**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. La violence était à l'origine d'environ 7 admissions sur 10. De plus, le nombre total d'admissions de femmes comprend les femmes qui ont peut-être été admises plus d'une fois. Chaque séjour dans un refuge est compté comme une admission distincte. Les établissements n'ont pas tous déclaré des données d'admissions correspondant à un exercice financier à l'Enquête sur les maisons d'hébergement.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 femmes de 15 ans et plus.
Note : Les taux sont fondés sur les estimations du 1er juillet de la population de femmes de 15 ans et plus. Il se peut que différentes méthodes de calcul des taux aient été utilisées par le passé. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence dans l'établissement de comparaisons avec les rapports précédents. En raison de la variabilité des petits chiffres, les variations en pourcentage n'ont pas été calculées lorsque le nombre de refuges est inférieur à 10 pour une année donnée.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 2
Nombre de lits, selon certains types de refuges, provinces et territoires, Canada, le 15 avril 2010

Provinces et territoires	Maison d'hébergement		Maison d'hébergement de deuxième étape		Refuge d'urgence	
	nombre	pourcentage de lits	nombre	pourcentage de lits	nombre	pourcentage de lits
Terre-Neuve-et-Labrador	86	44	69	36	10	5
Île-du-Prince-Édouard	...	...	28	52	26	48
Nouvelle-Écosse	191	63	89	29	24	8
Nouveau-Brunswick	190	59	85	26	49	15
Québec	1 365	69	231	12	82	4
Ontario	1 186	29	944	23	1 013	25
Manitoba	54	6	220	25	369	41
Saskatchewan	170	31	157	29	177	32
Alberta	140	11	360	28	239	18
Colombie-Britannique	819	52	386	24	213	13
Yukon	62	89	8	11	...	...
Territoires du Nord-Ouest	20	31	...	...	...	...
Nunavut	21	29	...	...	19	26
Canada	**4 304**	**38**	**2 577**	**22**	**2 221**	**19**

Provinces et territoires	Centre d'urgence pour femmes		Autres[1]		Total des refuges	
	nombre	pourcentage de lits	nombre	pourcentage de lits	nombre	pourcentage de lits
Terre-Neuve-et-Labrador	13	7	16	8	194	100
Île-du-Prince-Édouard	...	...	...	...	54	100
Nouvelle-Écosse	...	...	...	...	304	100
Nouveau-Brunswick	...	...	...	...	324	100
Québec	122	6	168	9	1 968	100
Ontario	722	18	216	5	4 081	100
Manitoba	169	19	82	9	894	100
Saskatchewan	34	6	8	1	546	100
Alberta	542	42	23	2	1 304	100
Colombie-Britannique	64	4	104	7	1 586	100
Yukon	...	...	...	...	70	100
Territoires du Nord-Ouest	44	69	...	...	64	100
Nunavut	32	44	...	...	72	100
Canada	**1 742**	**15**	**617**	**5**	**11 461**	**100**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend tous les établissements ou refuges non classés ailleurs. Parmi ces derniers, il y avait 80 lits dans les centres de ressources familiales (Ontario) et 67 lits dans les logements provisoires (Manitoba).
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 3
Nombre annuel d'admissions de femmes dans les refuges, selon certains types de refuges, provinces et territoires, Canada, 2009-2010

Provinces et territoires	Maison d'hébergement		Maison d'hébergement de deuxième étape		Refuge d'urgence	
	nombre	pourcentage des admissions	nombre	pourcentage des admissions	nombre	pourcentage des admissions
Terre-Neuve-et-Labrador	303	52	56	10	90	16
Île-du-Prince-Édouard	...	...	20	11	167	89
Nouvelle-Écosse	1 044	75	47	3	300	22
Nouveau-Brunswick	863	77	74	7	180	16
Québec	13 542	85	257	2	223	1
Ontario	6 971	37	618	3	6 196	32
Manitoba	191	6	73	2	1 284	38
Saskatchewan	916	39	60	3	1 134	48
Alberta	849	10	281	3	2 242	27
Colombie-Britannique	7 172	69	319	3	2 171	21
Yukon	525	98	8	2	...	...
Territoires du Nord-Ouest	192	21	...	...	...	...
Nunavut	138	33	...	...	280	67
Canada	**32 706**	**51**	**1 813**	**3**	**14 267**	**22**

Provinces et territoires	Centre d'urgence pour femmes		Autres[1]		Total	
	nombre	pourcentage des admissions	nombre	pourcentage des admissions	nombre	pourcentage des admissions
Terre-Neuve-et-Labrador	106	18	23	4	578	100
Île-du-Prince-Édouard	...	...	...	...	187	100
Nouvelle-Écosse	...	...	...	...	1 391	100
Nouveau-Brunswick	...	...	...	...	1 117	100
Québec	1 156	7	784	5	15 962	100
Ontario	4 486	24	809	4	19 080	100
Manitoba	1 655	49	156	5	3 359	100
Saskatchewan	162	7	77	3	2 349	100
Alberta	4 780	58	137	2	8 289	100
Colombie-Britannique	500	5	181	2	10 343	100
Yukon	...	...	...	...	533	100
Territoires du Nord-Ouest	727	79	...	...	919	100
Nunavut	...	...	...	...	418	100
Canada	**13 572**	**21**	**2 167**	**3**	**64 525**	**100**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend tous les établissements ou refuges non classés ailleurs. En 2009-2010, il y a eu 541 admissions dans les centres de ressources familiales (Ontario) et 69 admissions dans les logements provisoires (Manitoba).
Note : La violence était à l'origine d'environ 7 admissions sur 10. De plus, le nombre total d'admissions de femmes comprend les femmes qui ont peut-être été admises plus d'une fois. Chaque séjour dans un refuge est compté comme une admission distincte. Les établissements n'ont pas tous déclaré des données d'admissions correspondant à un exercice financier à l'Enquête sur les maisons d'hébergement.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 4
Nombre de résidentes selon certains types de refuges, provinces et territoires, Canada, le 15 avril 2010

Provinces et territoires	Maison d'hébergement		Maison d'hébergement de deuxième étape		Refuge d'urgence	
	nombre	pourcentage de résidentes	nombre	pourcentage de résidentes	nombre	pourcentage de résidentes
Terre-Neuve-et-Labrador	47	48	35	36	1	1
Île-du-Prince-Édouard	...	...	10	42	14	58
Nouvelle-Écosse	47	56	32	38	5	6
Nouveau-Brunswick	43	44	36	37	18	19
Québec	612	67	89	10	14	2
Ontario	471	25	349	19	611	33
Manitoba	24	11	46	22	75	36
Saskatchewan	47	27	45	25	65	37
Alberta	56	13	117	27	65	15
Colombie-Britannique	295	46	184	28	103	16
Yukon	10	77	3	23	...	...
Territoires du Nord-Ouest	5	11	...	...	...	...
Nunavut	12	35	...	...	12	35
Canada	**1 669**	**36**	**946**	**20**	**983**	**21**

Provinces et territoires	Centre d'urgence pour femmes		Autres[1]		Total des refuges	
	nombre	pourcentage de résidentes	nombre	pourcentage de résidentes	nombre	pourcentage de résidentes
Terre-Neuve-et-Labrador	8	8	6	6	97	100
Île-du-Prince-Édouard	...	...	...	...	24	100
Nouvelle-Écosse	...	...	...	...	84	100
Nouveau-Brunswick	...	...	...	...	97	100
Québec	63	7	140	15	918	100
Ontario	322	17	117	6	1 870	100
Manitoba	43	21	21	10	209	100
Saskatchewan	17	10	3	2	177	100
Alberta	184	43	9	2	431	100
Colombie-Britannique	24	4	41	6	647	100
Yukon	...	...	...	...	13	100
Territoires du Nord-Ouest	39	89	...	...	44	100
Nunavut	10	29	...	...	34	100
Canada	**710**	**15**	**337**	**7**	**4 645**	**100**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend tous les établissements ou refuges non classés ailleurs, tels que les centres de ressources familiales (Ontario), les logements provisoires (Manitoba), les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta), les réseaux de maisons d'hébergement et les autres types de refuges d'urgence. En 2009-2010, les centres de ressources familiales (Ontario) ont dit héberger 23 résidentes le 15 avril 2010, les logements provisoires (Manitoba) ont fait état de 19 résidentes, tandis qu'aucune résidente n'a été déclarée par les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta).
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 5
Fréquence des séjours des femmes dans les refuges, selon le type de refuges, Canada, le 15 avril 2010

Type de refuges	Pas de séjours au cours des 12 mois précédents		1 séjour au cours des 12 mois précédents		De 2 à 4 séjours au cours des 12 mois précédents	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	1 128	69	195	12	121	7
Maison d'hébergement de deuxième étape	708	80	120	13	10	1
Refuge d'urgence	634	65	93	10	135	14
Centre d'urgence pour femmes	408	58	126	18	86	12
Centre de ressources familiales	13	57	6	26	3	13
Réseau de maisons d'hébergement	24	86	2	7	0	0
Autres[1]	198	85	7	3	12	6
Total	**3 113**	**69**	**549**	**12**	**367**	**8**

Type de refuges	5 séjours ou plus au cours des 12 mois précédents		Dernier séjour remonte à plus de 12 mois		Nombre inconnu de séjours antérieurs	Total des résidentes
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	
Maison d'hébergement	42	3	160	10	23	1 669
Maison d'hébergement de deuxième étape	7	1	44	5	57	946
Refuge d'urgence	74	8	35	4	12	983
Centre d'urgence pour femmes	48	7	38	5	4	710
Centre de ressources familiales	0	0	1	4	0	23
Réseau de maisons d'hébergement	0	0	2	7	0	28
Autres[1]	1	0	16	7	52	286
Total	**172**	**4**	**296**	**7**	**148**	**4 645**

1. Comprend tous les établissements ou refuges non classés ailleurs, tels que les logements provisoires (Manitoba), les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta) et les autres types de refuges d'urgence.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 6
Raisons pour lesquelles les femmes ont fait appel à un refuge, Canada, le 15 avril 2010

Type de raison	Fréquence à laquelle la raison a été donnée	Pourcentage des femmes[1]
Violence		
Violence psychologique	2 998	66
Violence physique	2 440	53
Menaces	1 809	40
Exploitation financière	1 791	39
Harcèlement	1 259	28
Violence sexuelle	1 139	25
Autre violence	437	10
Protection des enfants contre :		
l'observation de la violence envers la mère	1 170	26
la violence psychologique	1 090	24
la violence physique	573	13
les menaces	489	11
la négligence	370	8
la violence sexuelle	215	5
Logement		
Incapacité de trouver un logement à prix abordable	1 364	30
Problème de logement à court terme	820	18
Hébergement de secours	534	12
Santé mentale	1 044	23
Toxicomanie	884	19
Autre[2]	440	10
Raison inconnue	77	...
Total des raisons de l'admission	**20 943**	...

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les répondantes peuvent indiquer de multiples raisons pour lesquelles elles ont fait appel à un refuge. Par conséquent, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.
2. À titre d'exemples d'autres raisons données par les femmes qui ont fait appel à un refuge, mentionnons le fait de chercher refuge en raison de la destruction de la propriété.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 7
Femmes résidant dans les refuges en raison de la violence infligée par le conjoint ou le conjoint de fait, actuel ou ancien, provinces et territoires, Canada, le 15 avril 2010

Provinces et territoires	nombre	pourcentage[1]	taux[2]
Terre-Neuve-et-Labrador	43	88	29
Île-du-Prince-Édouard	12	100	30
Nouvelle-Écosse	61	84	23
Nouveau-Brunswick	42	69	20
Québec	504	88	24
Ontario	864	76	24
Manitoba	93	84	30
Saskatchewan	95	85	35
Alberta	234	80	24
Colombie-Britannique	348	80	28
Yukon	8	62	85
Territoires du Nord-Ouest	6	100	58
Nunavut	20	65	350
Canada	**2 330**	**80**	**25**

1. Pourcentage des femmes violentées résidant dans les refuges en raison de la violence infligée par le conjoint ou le conjoint de fait, actuel ou ancien. Les pourcentages sont fondés sur des totaux qui excluent les cas dont la relation avec l'agresseur est inconnue.
2. Les taux sont fondés sur les estimations du 1er juillet de la population des femmes de 15 ans et plus qui sont mariées, qui vivent en union de fait, ou qui sont séparées ou divorcées. Il se peut que différentes méthodes de calcul des taux aient été utilisées par le passé. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence dans l'établissement de comparaisons avec les rapports précédents.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Tableau 8
Services offerts par certains types d'établissement, Canada, 2010

Type de service	Maisons d'hébergement	Maisons d'hébergement de deuxième étape	Refuges d'urgence	Centres d'urgence pour femmes	Autres[1]	Total
	pourcentage					
Planification de la sécurité ou de la protection	95	91	86	95	82	**92**
Défense des droits des femmes	93	91	90	93	87	**92**
Services de transport	95	76	86	95	80	**89**
Counseling individuel à court terme	91	81	84	86	84	**87**
Services d'aiguillage pour logement	87	83	92	95	78	**87**
Appui à l'autonomie fonctionnelle	81	85	79	77	76	**81**
Compétences parentales	85	77	71	84	64	**80**
Ligne d'écoute téléphonique	80	36	68	86	60	**69**
Aide financière	70	60	56	77	58	**66**
Services adaptés aux personnes handicapées	67	54	68	78	60	**65**
Services adaptés aux minorités	67	60	55	79	51	**65**
Services adaptés aux Autochtones	63	51	68	85	62	**64**
Services juridiques	68	57	56	73	53	**64**
Counseling collectif	66	63	55	59	56	**62**
Services axés sur les besoins des lesbiennes	63	53	59	74	51	**61**
Services de santé mentale	57	52	48	75	53	**57**
Services médicaux	51	43	47	62	38	**49**
Services récréatifs	54	50	37	40	29	**47**
Counseling en matière de toxicomanie	46	40	41	53	51	**46**
Services aux femmes de 55 ans et plus	45	29	32	33	51	**39**
Counseling individuel à long terme	37	57	30	23	44	**39**
Formation professionnelle	27	32	32	38	29	**30**
Counseling familial	18	23	19	21	20	**20**
Autres services[2]	23	27	22	22	29	**24**

1. Comprend les réseaux de maisons d'hébergement, les logements provisoires (Manitoba seulement), les centres de ressources familiales (Ontario seulement), et les autres types de refuges.
2. À titre d'exemples d'autres services, mentionnons les programmes d'approche, d'éducation, et les programmes prénatals et reliés à la grossesse.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.